



<u>DESTINATAIRE</u>		<u>AUTORISATION</u>
Bourgmestre	X	en matière de signalisation des chantiers et obstacles <u>(Art.78.1.1 du Code de la Route)</u>
Entrepreneur	X	
Particulier		
Pompiers		
Tec Namur / Lux		

Le Commissaire de police, délégué par Madame la Bourgmestre de la Commune de Houyet, autorise

Particulier :	SPRL TRABA rue Haute Bise 9 à 5537 BIOUL
Téléphone	0498/165399
Type d'occupation voie publique :	Pose d'une nouvelle conduite d'eau
Endroit(s) :	Houyet (Custinne) Route de Custinne - Payenne
Période d'occupation :	Du 25/05/2020 au 31/12/2020

Chantier de	2 ^{ème} catégorie	gênant	Fortement	la circulation
-------------	----------------------------	--------	-----------	----------------

X à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.99, à l'exclusion de toute autre. Pour les travaux faisant l'objet d'une interdiction de stationner :

La signalisation sera matérialisée par le placement de signaux E1 avec additionnel de durée et flèches de type X. Elle sera placée par vos soins 24 heures avant le début des travaux.

Voir fiche de signalisation en annexe.- fermeture de la route de Custinne, excepté pour les riverains – déviation à assurer via N94 et N982 (VER)

à placer la signalisation telle qu'elle est prévue par l'A.M. du 07.05.99, y compris, en raison de la disposition particulière des lieux, des signaux C.43 fixant à km/h. la limite de vitesse.

à placer, outre la signalisation imposée par l'A.M. du 07.05.99, la signalisation complémentaire ci-après :

à dévier la circulation par l'itinéraire ci-après :

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée devra être enlevée ou efficacement masquée. La signalisation doit être placée dans les conditions définies par l'A.M. du 11.10.76 et notamment être réfléchissante ou à éclairage propre. Elle doit toujours être maintenue propre et stable.

Rochefort le 19/05/2020

Zone de Police Lesse et Lhomme	Inspecteur Principal DION Jean Marc Service circulation : 084/374266 - 0474/979911 Jean-Marc.Dion@police.belgium.eu Zp.lesseetlhomme.circulation@police.belgium.eu
Responsable signalisation	Monsieur BARE Olivier 0498/165399